**MAIRIE D'ARTHON EN RETZ**
1, rue de Pornic
44320 ARTHON EN RETZ

**Séance du 2 mai 2012**

**L'an deux mille douze, le deux mai, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.**

**Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GRELLIER Yves, GUILBAUD Hubert, CHAUSSEPIED née BATARD Claudine, GRASSET Gilles, GERAY née CHOBLET Marie Françoise, DESOBRY née HOECKMAN Laurence, GOUY Jean-Christophe, GARDELLE née GARRAUD Pascale, BRIANCEAU Philippe, PLISSONNEAU Marie Thérèse, MALARD Pierre, SORIN Jean-Luc, GROUHAN François, PONEAU née AUDION Michelle, MALECOT Claude, CHAIGNEAU née COROLLER Patricia, CROM née HAMON Anne.**

**Absentes ayant donné procuration : Mmes ROUET née RENAUDINEAU Christelle, DUPORTAIL Marie-France.**
**Absents : MM. DUTERTRE née BAHUAUD Catherine, GUILLOT Alexandre.**

**Le Conseil a choisi comme secrétaire Madame DESOBRY Laurence.**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

**INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES**

L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf réalise dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE) l'inventaire des zones humides du bassin versant de la baie de Bourgneuf dont Arthon en Retz fait partie.

Une autre portion de la commune, dont le bassin versant est celui de la Loire, est intégrée au Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE) Estuaire de la Loire.

Cet inventaire est rendu obligatoire par le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Loire-Bretagne pour fin 2012 sur l'ensemble des SAGE de ce grand bassin hydrographique.

Cet inventaire a pour objectif d'effectuer un état des lieux des zones humides réellement présentes sur le territoire de la commune et ainsi intégrer leur présence dans les documents d'urbanisme.

**Sur la partie d'Arthon en Retz située sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf**, la commune a décidé que l'inventaire des zones humides serait réalisé par un chargé de mission de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, avec le phasage suivant :

- Réunion de lancement : **22 juin 2010**
- Conseil municipal du **07 juillet 2010** : présentation méthodologie + zone à prospecter
- 1ère réunion du groupe de pilotage (présentation méthodologie + zone à prospecter) : **07 septembre 2010**
- Présentation méthodologie sur le terrain avec le groupe de pilotage élargi : **09 novembre 2010**
- Réunion d'information aux exploitants (présentation méthodologie + zone à prospecter) : **09 novembre 2010**
- Phase terrain : **janvier / février / mars 2011**
- Réunion du groupe de pilotage communal (présentation des résultats) : **06 mai 2011**
- Terrain avec le groupe de pilotage : **20 mai 2011**
- Affichage des cartes en mairie : **du 09 janvier 2012 au 09 février 2012**
- Permanence : **09 février 2012**
- Terrain, levée des doutes : **07 mars 2012 - 08 mars 2012**
- Réunion du groupe de pilotage communal (validation de l'inventaire) : **17 avril 2012**

**Pour le bassin versant Estuaire de la Loire**, l'étude a été confiée au cabinet EF-Etudes qui, conformément à la demande du SAGE, a également recensé les cours d'eau, avec pour calendrier :

- Réunion de lancement : **26 janvier 2011**
- Phase terrain : **mars et août 2011**

- Réunion du groupe de pilotage communal (présentation des résultats) : 1**0 octobre 2011**
- Affichage des cartes en mairie : **du 09 janvier 2012 au 09 février 2012**
- Permanence : **09 février 2012**
- Terrain, levée des doutes : **07 mars 2012 - 08 mars 2012**
- Réunion du groupe de pilotage communal (validation de l'inventaire) : **17 avril 2012**

Il est à noter que la volonté communale a été d'associer la population, les exploitants, le comité de pilotage et le conseil municipal aux deux études qui ont été menées conjointement.

La carte présentée au conseil représente les zones humides inventoriées selon leurs fonctionnalités et leurs intérêts biologiques :

✓ Elles ont été hiérarchisées en 4 classes comme le SAGE de la Baie de Bourgneuf le demande,
✓ Elles sont complétées par l'inventaire des cours d'eau pour le secteur dépendant du SAGE Estuaire de la Loire.

Une fois validée par le Conseil municipal et les Commissions Locales de l'Eau (CLE) des deux SAGE, la carte des zones humides sera intégrée aux SAGE puis aux documents d'urbanisme de la commune.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la validation de cet inventaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
1° DONNE son accord sur le recensement des zones humides, et le cas échéant des cours d'eau, selon la carte annexée,
2° AUTORISE le Maire à signer tout document relatif au suivi de ce dernier.

---

## ACHAT TERRAIN AU MARCHAS

Le Maire rappelle que dans le cadre du futur aménagement du haut du bourg d'Arthon est prévu un rond-point dont l'implantation nécessite l'achat de terrain, à savoir : la parcelle cadastrée section L n° 1764, d'une superficie de 34 m² appartenant aux Consorts GRIS.

Considérant l'intérêt que représente cette mutation et après délibération, le conseil municipal :

- donne son accord à l'achat de la parcelle cadastrée section L n° 1764, d'une superficie de 34 m² appartenant aux Consorts GRIS ; ceci au prix de à 55,00 € le m², soit 1.870,00 €,
- dit que tous les frais relatifs à cette mutation sont à la charge de la commune,
- autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

---

## DECLASSEMENT RUE DU FOUR A CHAUX

Dans la rue du Four à Chaux, contigu à la parcelle L 1104, existe un délaissé communal de 66 m².

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière modifié par la loi 2005-809 du 20 juillet 2005 et après délibération, le Conseil municipal :

- Déclasse le délaissé communal existant face à la parcelle cadastrée section L n° 1104, considérant qu'il ne présente pas d'intérêt pour la commune, notamment en ce qui concerne l'alignement,
- Décide de vendre à Madame Anne Marie BROSSEAU, propriétaire de la parcelle L 1104, ce terrain de 66 m², au prix de 100,00 € le m² ; ceci conformément à l'estimation des Domaines signifiée par courrier du 10/04/12,
- Dit que tous les frais afférents à cette mutation sont à la charge de l'acheteur,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

---

## RAPPORT 2011 SUR L'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Le Maire fait part de ce que le rapport annuel tant technique que financier sur le fonctionnement du service d'assainissement eaux usées doit être présenté au conseil municipal.

Aussi Monsieur GUILBAUD fait-il la lecture de ce rapport 2011 établi par la société fermière SUEZ ENVIRONNEMENT / LYONNAISE DES EAUX.

Après délibération, le conseil municipal approuve le rapport annuel 2011 sur le service d'assainissement eaux usées.

---

**DELEGATION AU MAIRE POUR EMPRUNT**

Le Maire rappelle qu'un emprunt de 863.000 € doit être réalisé afin de financer la nouvelle station d'épuration.

Vu le marché actuel, il conviendrait qu'il puisse réagir promptement suivant les offres de prêt qui seraient faites par les établissements financiers.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le Maire et conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- délègue au Maire le droit de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement, dans le budget assainissement, de la nouvelle station d'épuration, soit au total 863.000,00 €, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

---

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Après délibération, le Conseil municipal décide, dans le budget principal, de :

- Retirer en recettes : 100,00 € au compte 775 (produits des cessions d'immobilisations),
- Retirer en dépenses : 100,00 € au compte 022 (dépenses imprévues).

---

**TIRAGE AU SORT POUR LE JURY D'ASSISES 2013**

Le Maire expose au Conseil municipal les dispositions relatives au jury d'assises et procède au tirage au sort pour l'année 2013 ; suivant les modalités de la circulaire préfectorale du 27/03/12, 2ème procédé.

Ont été tirées au sort les personnes suivantes :

| Sexe | Nom | Prénoms | Adresse | Commune | Date naissance | Lieu de naissance | Profession |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Madame | GUERIN née GOBIN | Gaëtane | 22 rue des Terres Rouges (Sicaudais) | 44320 ARTHON EN RETZ | 06/04/1927 | BOURGNEUF EN RETZ (44) | Retraitée |
| Madame | GUILLAUCOURT | Gaëlle Jacqueline | 26 bis rue du Moulin de la Boizonnière | 44320 ARTHON EN RETZ | 02/07/1978 | LAON (02) | Adjointe de direction dans la restauration |
| Monsieur | LE CAIGNEC | Lionel Gérard | 42 rue de la Poitevinière | 44320 ARTHON EN RETZ | 26/12/1968 | TOULON (83) | Technicien France Télécom |
| Monsieur | VIAUD | Jean-François | 66 Haute Perche | 44320 ARTHON EN RETZ | 18/05/1952 | LE PELLERIN (44) | Technicien service après-vente |
| Madame | LERAY | Stéphanie Denise Marie | 3 rue de la Danjollerie | 44320 ARTHON EN RETZ | 17/04/1978 | PORNIC (44) | Comptable |
| Madame | PASQUEREAU née RENOU | Elisabeth Marie-Josèphe | 21 bis Haute Perche | 44320 ARTHON EN RETZ | 16/11/1973 | NANTES (44) | Technicienne sociale et familiale |
| Monsieur | LE GUERN | Noël | 118 route de La Sicaudais | 44320 ARTHON EN RETZ | 02/08/1942 | QUIMPER (29) | Retraité |
| Monsieur | CLAVERY | Florent Marc | 36 rue de Nantes | 44320 ARTHON EN RETZ | 28/12/1970 | NANTES (44) | Technicien service après-vente |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Madame | GOUY | Camille Françoise Bernadette Madeleine | 6 rue de la Danjollerie | 44320 ARTHON EN RETZ | 05/03/1989 | MACHECOUL (44) | Infirmière |

---

## REFLEXION AUTOUR DE L'ENERGIE EOLIENNE SUR LA COMMUNE

Le Maire fait part de propositions de sociétés visant à installer des éoliennes sur la commune.

Afin d'examiner tous les aspects de telles implantations et avant que le Conseil municipal ne se prononce sur le principe, la commission "environnement" est chargée du dossier.

---

## INFORMATION SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire fait la lecture des différentes déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis la précédente réunion du Conseil municipal et pour lesquelles le droit de préemption n'a pas été exercé.

| NUMERO | DATE DEPOT | ADRESSE DU BIEN | SECTION/NUMERO | ZONE | SURFACE | PRIX DIA | VENDEURS | ACQUEREURS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2012/16 | 05/04/2012 | Lotissement la Bonneterie-lot 2 | AD 747p | UA | 143m² | 35 000 €+frais acte | AMETHYS PROMOTION | MAILLARD Aurélie-6 place du centre-Frossay |
| 2012/17 | 05/04/2012 | 24 rue de Nantes | AC 561 | UA/UB | 1204 m² | 25 000 €+frais acte(local commercial de 23 m²) | SARL VISIOR - DIARD Michel | VALENTI Franck-12 av du muguet-St Michel C.C |
| 2012/18 | 06/04/2012 | 40 Haute Perche | N 39, 877, 878, 881 | UC | 943 m² | 133 000 € | Consorts OUARY | THOMAS-WITTINGTON Daniel |
| 2012/19 | 19/04/2012 | 39 rue du four à chaux | N 149, N 152p | UB | 880 | 67 000 €+6000€agence + acte | FOUQUET Alexandre | LASSEREY Jérôme AYRAULT Karell |

---

## COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Madame DESOBRY dit que la commission «enfance / jeunesse» se réunira le 28/04/12 de 10 h 00 à 12 h 00 avec le conseil municipal d'enfants.

Madame GERAY dit que la commission "affaires sociales" évoquera l'accueil des nouveaux arrivants le 12/06/12 à 20 h 30.

Monsieur GRASSET fait état des dates des prochaines réunions "urbanisme" avec la communauté de communes de Pornic : les 10/05/12 et 31/05/12 à 14 h 00.

Madame CHAUSSEPIED réunira la commission "environnement" le 13/06/12 à 20 h 30 pour parler de : nuisances sonores, entrées de bourg et énergie éolienne.

Monsieur GRELLIER rappelle que la commission ad hoc discutera du règlement intérieur du conseil municipal le 09/05/12 à 20 h 30.
Pour les transports scolaires, les inscriptions se feront du 02/05/12 au 15/06/12 ; les enfants devront porter le gilet jaune fluorescent durant tout le transport (du domicile à l'établissement) sinon ils seront refoulés.

Madame DESOBRY dit que le conseil municipal d'enfants se réunira le 16/06/12 à 10 h 00, salle de l'Aqueduc, pour faire le bilan de mandat.

---

## QUESTIONS DIVERSES

Madame CHAUSSEPIED rappelle que les conseillers doivent remettre leur sélection des maisons fleuries pour la prochaine réunion du conseil ; la commission ad hoc se réunira dans les 15 jours suivants.

Madame CROM fait part de demandes de travaux à l'agence postale de La Sicaudais (elles seront transmises aux services techniques) et dit que le chemin derrière STRADAL est toujours sale (des corbeilles devraient être installées afin que les chauffeurs routiers puissent y déposer leurs ordures).

Le Maire fait la lecture du projet d'enquête publique visant à la suppression des sections électorales et qui devrait être diligentée par préfecture.

***Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux mardi 5 juin et mercredi 4 juillet 2012, à 20 h 30.***

---

| | |
|---|---|
| **LAIGRE** | **GRELLIER** |
| **GUILBAUD** | **CHAUSSEPIED** |
| **GRASSET** | **GERAY** |
| **DESOBRY** | **GOUY** |
| **GARDELLE** | **BRIANCEAU** |
| **PLISSONNEAU** | **MALARD** |
| **SORIN** | **GROUHAN** |
| **PONEAU** | **MALECOT** |
| **CHAIGNEAU** | **CROM** |